

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 MAI 1990**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 14 mai 1990 à 18 heures 25 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Étaient présents :** M. SCHWINT, M. de SURY, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH (à partir de la question n° 2), M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY (à partir de la question n° 2), M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE (jusqu'à la question n° 6), M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question n° 5/c), Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, Mme CUENIN, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 2), M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 11), M. SALOMON, M. TABOURNOT (à partir de la question n° 2), M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAUX.

**Étaient absents :** M. BOICHARD, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. HIRSCH (jusqu'à la question n° 2), M. ANTONY (jusqu'à la question n° 2), M. BARETJE (à partir de la question n° 6), Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 5/c), M. FERREOL, Mme CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 2), M. MAILLARD, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 11), M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 2), M. BAS.

**Secrétaire :** M. RAGOT.

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. BOICHARD, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FERREOL, Mme CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 2), Mme DUVERGET (à partir de la question n° 11), M. BAS.

**Mandataires :** M. SCHWINT, M. PONÇOT, M. MAGNIN, M. GALLAT, M. PIERLOT, M. GRAPPIN (jusqu'à la question n° 2), M. SALOMON (à partir de la question n° 11), M. JACQUEMIN.

\* \* \* \* \*

\* \* \*

## **01. Mise à sac du Cimetière Israélite de Carpentras - Communication de M. le Député-Maire**

M. le Maire a rappelé les événements qui se sont produits au cimetière de Carpentras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### **1. Conseil Municipal - Élection d'un 16<sup>ème</sup> Adjoint**

Par 50 voix pour, 4 bulletins blancs, M. Gérard JUSSIAUX a été élu en tant que 16<sup>ème</sup> Adjoint. Sa délégation couvre les domaines des transports et du stationnement.

### **2. Conseil Municipal - Modifications au sein des commissions et délégations**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier la composition des commissions et délégations comme suit :

#### **Commissions municipales :**

3<sup>ème</sup> Commission : Urbanisme - Action Foncière : ajouter M. de SURY

5<sup>ème</sup> Commission : Relations Extérieures - Agglomération, Région de Franche-Comté-Affaires Européennes, Jumelages : ajouter M. de SURY

#### **Délégations :**

Agence de Développement Economique du Doubs (ADED) : M. JEANNIARD (en remplacement de M. de SURY)

Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs : M. le Député-Maire

IEN - Comité de Gestion de la Pépinière d'Entreprises : M. le Député-Maire

Institut de Promotion du Commerce des Horlogers - Bijoutiers - Joailliers et Orfèvres : M. le Député-Maire

Salon International d'Horlogerie et de Micromécanique (MICRONORA) : M. le Député-Maire

Attribution de prix aux régleurs de précision et Commission Chronométrique de l'Observatoire : M. le Député-Maire

Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente : M. PONÇOT (en remplacement de M. de SURY)

Syndicat Mixte Besançon-Chemaudin : M. PONÇOT (en remplacement de M. de SURY).

**3. UFR des Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion - Conseil de Gestion - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a désigné M. LIME en qualité de titulaire et M. de SURY en qualité de suppléant pour siéger au sein de cet établissement.

**4. Exercice 1990-** Autorisation accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

**5. Office Public Municipal d'HLM de Besançon -** Réhabilitation de 58 logements 32à 48, rue Haag - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt complémentaire de 534 732 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**6. Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) -** Agrandissement de l'Institut Médico-Pédagogique «L'Espoir» 18 rue Danton à Besançon - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 5 000 000 F contracté auprès de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité.

**7. Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté -** Programme de construction de 41 logements locatifs et garages, Cité Coubertin à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 14 000 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**8. Centre Communal d'Action Sociale -** Réhabilitation des logements-foyers Terrasse et Cèdres - Garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts de 2 119 866 F et 1 937 861 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**9. Comptabilité - Exercice 1990 -** Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

**10. Exercice 1990 - Comptabilité -** Emploi du crédit pour dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ces virements de crédits pour un montant global de 14 355 F.

**11. Comptabilité - Exercice 1990 -** Ouvertures de crédits au Budget Supplémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ces ouvertures de crédits pour un montant global de 629 762,16 F.

## **12. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'admission en non-valeurs à hauteur de 191 886,39 F pour le budget principal.

## **13. Exercice 1990 - Réduction de créances**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cette réduction de créances à hauteur de 1 300,54 F pour le budget Eaux et 662,98 F pour le budget Assainissement.

## **14. Exercice 1990 - Subvention aux associations de quartiers et diverses - 1<sup>ère</sup> répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

### **1. Comités et Associations de Quartiers**

Comité de Quartier de Bregille	25 000 F
Comité de Quartier du Grand Montrapon	8 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	36 000 F
Association de Promotion de l'Information sur Montrapon (APIM)	20 000 F
La Chapraisienne	10 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F
Club du 3 <sup>ème</sup> Age Planoise	3 000 F
La Passerelle de Planoise	14 000 F
Planois'elles	4 000 F
La Torcolienne	4 000 F

### **3. Anciens Combattants - Rapatriés**

Fédération Nationale des. Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)	2 500 F
Association Départementale des Déportés, Internés et Fusillés (ADIF)	2 000 F
Association des Mutilés et Réformés n° 1	3 500 F
Les Anciens Combattants de moins de 20 ans	1 000 F
Fédération Nationale des Rapatriés de Confession Islamique (FNRFCI)	3 000 F

### **2. Associations Nature et Loisirs**

Les Amis de la Nature	6 000 F
Groupe spéléologique du Doubs	8 000 F
Société Hétéromorphe des amateurs de gouffres (SHAG)	8 000 F
Société Horticulture Doubs	1 700 F
Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F
Kit Club Bisontin	1 000 F
Rail Miniature 25	2 000 F
Reine Marulaz Echecs	3 000 F

Tarot Club Bisontin	1 200 F
La Tour Prends Garde	2 000 F
<b>4. Associations diverses</b>	
ARVIE	1 000 F
Besançon Esperanto	2 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F
Club de Loisirs et d'Action de la Jeunesse (CLAJ)	5 000 F
Ligue des Droits de l'Homme	4 000 F
Société Protectrice des Animaux	22 000 F
Maison Comtoise de l'Europe	6 000 F

#### **15. Subvention pour congrès**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

4 000 F à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal pour l'organisation de son 44<sup>ème</sup> congrès national.

2 000 F au Groupe de Recherche d'Urologie de Besançon pour l'organisation du colloque franco-allemand.

3 000 F à l'Association Française des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques pour l'organisation des journées d'études nationales.

4 000 F à l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives pour l'organisation de son congrès national.

4 000 F à la Chambre Artisanale et des Petites Entreprises du Bâtiment pour l'organisation de son congrès national.

2 000 F au Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie - Groupe de Recherche en Anthropologie de l'Espace pour l'organisation d'un colloque international sur l'aire asiatique.

3 000 F au Laboratoire de Chrono-Ecologie de l'Université pour l'organisation du colloque européen «Dendrochronologie et ethno-environnement du Jura au 4<sup>ème</sup> millénaire avant J.C.».

4 000 F au Laboratoire Histoire et Littérature des Pays de Langues Européennes de la Faculté des Lettres et Sciences pour l'organisation du colloque «Les cheminements de l'idée européenne dans les idéologies de la Paix et de la Guerre».

5 000 F à la Fédération Française d'Archéologie pour l'organisation de ses assises nationales.

5 000 F à la Mutuelle des Œuvres Corporatives de l'Education Nationale pour ses assises nationales.

3 000 F à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés pour l'organisation de son congrès départemental.

4 000 F à l'Association Information Recherche pour l'organisation d'un colloque nationale.

5 000 F à l'Association des Français Libres pour l'organisation des manifestations commémorant le cinquantenaire de l'Appel du 18 juin.

5 000 F à la Fédération des Foires et Salons de France pour l'organisation de son congrès national.

3 000 F au Laboratoire d'Optique de l'UFR des Sciences et Techniques pour l'organisation du colloque international «Optic in computing».

4 000 F au Service de Pédiatrie du CHU de Besançon pour l'organisation de la réunion de l'ensemble des pédiatres hospitaliers et libéraux de l'Est et du Nord de la France.

4 000 F à l'Amicale Nationale des Déportés et Familles de Disparus de Matthesen et ses Commandos pour l'organisation de son congrès national.

2 000 F à Amitié Franco-Somalienne pour l'organisation de son deuxième colloque national.

3 000 F à l'Université Ouverte pour l'organisation du colloque «Lignasilva», étude sur la forêt et le bois.

5 000 F à l'Association des Paralysés de France pour l'organisation du salon «Handi-Est 90».

#### **16. Subventions aux associations à caractère médico-social - 1<sup>ère</sup> répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association Prévention Pollution Atmosphérique (APPA)	11 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	11 000 F
Comité Départemental d'Education pour la Santé du Doubs	5 000 F
La Croix Bleue	2 500 F
Joie et Santé	2 000 F
Croix d'Or du Doubs	8 000 F
Paralysés de France	5 000 F
Association Française contre les Myopathies	2 000 F
JALMAV (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie)	2 000 F
Transhépate	1 500 F
Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs	9 500 F
Croix Rouge	5 000 F
Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-Dentaire du Doubs	2 000 F

Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	17 000 F
Comité de l'Enfance du Doubs(à titre exceptionnel)	1 000 F

**17. Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Secteur Animation - Répartition de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	250 000 F
MJC de Palente	335 000 F
MJC du Loutelet (fonctionnement)	110 000 F
ARETE	140 000 F
Régie de Fontaine Ecu	130 000 F
FRATE (action culturelle)	70 000 F
Association socio-culturelle Clairs-Soleils	36 000 F

**18. Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Secteur Formation emploi des jeunes - Attribution de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

30 000 F au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» pour l'action RILE dans le cadre du DSQ Palente

50 000 F à l'ADED pour l'opération ODACE - DOUBS 199.

**19. Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Secteur Prévention - Attribution de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI)	25 000 F
Pour une Aide à la Réussite par l'Insertion (PARI)	16 500 F
Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire (ATIC)	30 000 F
Centre Régional d'Insertion et de Formation (CRIF)	180 000 F
Espoir Drogue	40 000 F
Groupe Etudiant National d'Enseignement des Personnes Incarcérées (GENEPI)	5 000 F

**20. Ravalement de façades au centre-ville - Subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subvention suivante :

Immeuble	Propriétaire	Montant des travaux	Subvention proposée
8 rue Mégevand	M. GAUTHIER Jean	13 873 F	1 400 F

**21. Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Le Festival des Idées - Présentation du projet - Attribution de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 430 000 F,

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations y participant :

Compagnie FRAPPE	10 000 F
Etage 3	5 000 F
Art Scénic	15 000 F
Theatre de Poche	8 000 F
Compagnie Bacchus	20 000 F
Dites-le	7 000 F
Croqu'Livres	4 000 F
Armature	2 000 F
Caméra Obscura	10 000 F
La Salamandre	2 500 F
Les Francas	2 000 F
Les Jeunes Gens	3 000 F
ASPTT Alternative	5 000 F
Boutique des Contes	4 000 F
Promo-Dégel	5 000 F
Septentrional - Films	3 000 F
Rackham	13 000 F

**22. Opération vacances - Rémunération du personnel d'animation**

A l'unanimité, le Conseil a décidé d'adopter les tarifs journaliers suivants :

Directeur titulaire du BAFAD	300 F
Directeur stagiaire	261 F
Directeur sans BAFAD	212 F
Animateur titulaire du BAFA	155 F
Animateur stagiaire	127 F
Assistant animateur sans BAFA	93 F

**23. Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Secteur Prévention - Opération Vacances 1990 - Réaffectation de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réaffectation d'une subvention de 100 000 F à la Caisse d'Allocations Familiales.



**24. Prévention** - Contrats d'actions de prévention - Signature du contrat - Demandes et réaffectation de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté l'ensemble de ces projets,
- a décidé de solliciter des subventions auprès du Conseil National des Villes,
- a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'Etat.

**25. Impression du journal Besançon Votre Ville** - Passation du marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise «L'Ardennais SA» pour un montant de 720 000 F TTC.

**26. Année scolaire 1990/1991** - Droits d'inscription au Conservatoire National de Région et à l'École Régionale des Beaux-Arts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription pour l'année scolaire 1990-1991 :

*A. Ecole Régionale des Beaux-Arts*

	Bisontins		Non-Bisontins	
	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991
<b>Droits payables au 1<sup>er</sup> octobre et au 1<sup>er</sup> février</b> - cycle traditionnel	420 F x 2	440 F x 2	850,50 F x 2	900 F x 2
<b>Droits payables au 1<sup>er</sup> octobre</b>				
- cours du soir	900 F	945 F	1 830 F	1 920 F
- cours périscolaires (mercredi après-midi)	450 F	470 F	915 F	960 F
- auditeurs libres et stagiaires	645 F	680 F	1 365 F	1 430 F

*B Conservatoire National de Région*

	<b>Bisontins</b>		<b>Non-Bisontins</b>	
	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>
<b>Tarif 1</b> - formation musicale - chorale	305 F	320 F	895 F	940 F
<b>Tarif 2</b> - Formation musicale + instrument - Instrument - direction orchestre - musique chambre - atelier jazz - ensembles - art dramatique	500 F	525 F	1 155 F	1 200 F
<b>Tarif 3</b> - Piano - Orgue - Clavecin - chant - danse - harpe	840 F	880 F	1 680 F	1 760 F

*Location des instruments*

<b>Instruments</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>
Cor - Trombone - Violon - Alto - Clarinette - Flûte - Trompette	90 F	95 F
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	100 F	105 F

**27. Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle - Acceptation d'un don**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté une tapisserie offerte par M. Pierre SAINT-PRIEST, réalisée à l'occasion du bicentenaire de la Révolution de 1789. Cette pièce viendra compléter la collection ethnographique du Muséum d'Histoire Naturelle.

**28. Musée Classé de Besançon - Dons - Acquisitions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté plusieurs dons et acquisitions qui viendront compléter les collections du Musée.

**29. Valorisation du patrimoine architectural de la Ville - Avenant au contrat conclu avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cet avenant portant sur la mission de mise en valeur du patrimoine architectural de la Ville.

**30. Fort de Chaudanne - 6<sup>ème</sup> tranche de travaux - Convention avec l'Association Alternatives-Chantiers de Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Alternatives-Chantiers de Franche-Comté pour la réalisation de ces travaux.

**31. PACT de l'Agglomération de Besançon** - Étude diagnostic socio-économique - Rémunération du Cabinet ACEIF - Participation de la Ville - Demande de participation complémentaire de l'État - Organisation des journées des 10 et 21 avril 1990 - Demande de participation au Département

A la majorité (3 Conseillers ayant voté contre) le Conseil Municipal a adopté les propositions concernant le financement complémentaire de l'étude diagnostic de l'ACEIF et à l'unanimité les propositions concernant l'organisation de la réunion d'information et du séminaire des 10 et 21 avril 1990.

**32. Projet CITIES** - Réaffectation d'une participation financière de la CEE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réaffectation de cette participation financière d'un montant de 5 000 écus (environ 34 500 F).

**33. Plage et terrain de camping de Chalezeule** - Concession du droit de vendre des glaces, confiseries et fruits exotiques - Période du 1<sup>er</sup> juin au 30 avril 1992

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges élaboré à cet effet et autorisé M. le Maire à choisir le concessionnaire après appel de candidatures et à signer le marché à intervenir.

**34. Plage et terrain de camping de Chalezeule** - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie - Saison 1990

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de concéder à titre gratuit pour l'année 1990 à «Besançon Tous Services» cette exploitation.

**35. Dérogation au repos dominical** - Demande du Syndic de la Résidence «Le Ségur» à Besançon

A la majorité (6 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette demande.

**36. Urbanisme** - Réalisation d'un 5<sup>ème</sup> Lycée et d'un gymnase municipal dans le secteur des Montboucons - Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols secteur Nord 1<sup>ère</sup> tranche, partie Ouest - Approbation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise en compatibilité du POS Secteur Nord, 1<sup>ère</sup> tranche partie Ouest.

**37. Liaison RN57/RN273 dite «Voie des Mercureaux»** - Bilan de la concertation

A la majorité (8 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus) le Conseil Municipal a approuvé ce bilan.

**38. Programme d'Aménagement d'Ensemble rue de Chaillot-rue de Vesoul** - Présentation de l'opération

A l'unanimité moins 12 abstentions, le Conseil Municipal a approuvé les conclusions du rapport.

**39. ZAC du Domaine de Saint-Laurent - Mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de zone**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé cette mise à enquête publique.

**40. Chauffage urbain de Planoise - Modification du contrat charbon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé que la Ville ne serait plus directement partie au contrat de fourniture de charbon pour le chauffage urbain de Planoise,

- a décidé d'engager la procédure de résiliation du contrat tripartite du 7 janvier 1983 passé entre CDF Energie, SECIP et la Ville.

**41. Collège Victor Hugo du Centre - Programme pluriannuel de restructuration - Participation de la Ville - Convention avec le Département**

A l'unanimité, le Conseil a décidé :

- de participer financièrement à la réalisation de ce programme,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec le Département.

**42. École primaire Chaprais II - Réfection des toitures**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 300 000 F,

- a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir,

- a décidé de solliciter la participation financière du Département, la Ville s'engageant à financer la part restant à sa charge.

**43. École Fanart - Réfection des toitures et zingueries - Passation du marché**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir d'un montant de 360 000 F.

**44. Service Incendie - Aménagement de locaux - Financement complémentaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement d'un pavillon en logement de fonction estimé à 270 000 F.

**45. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1<sup>er</sup> mars 1990 au 25 avril 1990**

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

**46. Chemin des Champs - Acquisition de terrains à M. GAUTHEROT Georges et à M. PETITJEAN Charles**

Adopté à l'unanimité (surface de 0 a 60 pour un montant de 4 800 F).

**47. Site des Prés de Vaux** - Acquisition immobilière à la SA SIVRO

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 570 845 F pour diverses parcelles).

**48. Domaine communal** - Acquisition de la propriété de Mme CLERC Renée, rue Gaudot

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**49. Extension du cimetière de Saint-Claude** - Acquisition par la Ville de la propriété TROUTTET - Indemnité d'éviction à M. PIDANCET Alain

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'octroi de cette indemnité d'éviction d'un montant de 24 000 F.

**50. Terrain du restaurant de la SCOP «Au Chemin de Palente»** - Aliénation de terrain au Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité (recette : 35 000 F).

**51. Domaine communal** - Chemin de la Selle - Aliénations de terrains à M. DROZ René et à Mme NICOLIER Bernadette

Adopté à l'unanimité (surfaces cédées : 0 a 77 et 0 a 94 pour des sommes de 9 400 F et 7 700 F).

**52. Chemin du Barlot** - Échange de terrain avec la SOCOP

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 3 a 20 au prix de 25 120 F).

**53. CLEAN WAY INDUSTRIE** - Cession du contrat de location assortie de promesse de vente passé avec la Société CLEAN WAY - Avenant à la convention initiale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention initiale à passer entre la Ville de Besançon et la Société CLEAN WAY Industrie pour la reprise par cette société du contrat de location avec promesse de vente signée avec CLEAN WAY.

**54. Voirie** - Projet de déclassement du domaine public d'État de la rue des Chaprais (RN 57A) et de classement dans le domaine public communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet.

**55. Dénominations de voies**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décidé d'adopter les dénominations suivantes :

- la place située entre la rue Gounod et la rue Berlioz : Olof Palme
- la rue partant de la rue Van Gogh et se terminant en impasse : rue Constant Bonnefoy.

**56. Programme de travaux de voirie 1990**

A la majorité (3 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a adopté ce programme de travaux.

**57. Sécurité Routière** - Programme de travaux et actions d'accompagnement

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre), le Conseil Municipal a approuvé ce programme de travaux.

**58. Tunnel sous la Citadelle** - Mise en place de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de cette concertation.

**59. Forêts communales** - Travaux confiés à l'Office National des Forêts - Programme 1990

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé ce programme de travaux,
- décidé de confier ces travaux à l'Office National des Forêts,
- décidé d'autoriser M. le Maire signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux par l'Office National des Forêts.

**60. Assainissement** - Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule - Maîtrise d'œuvre sur marchés de travaux publics - Honoraires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire assurer par les services techniques municipaux les tâches de maîtrise d'œuvre concernées et inscrire en recettes au budget Assainissement les honoraires de maîtrise d'œuvre à percevoir sur ces travaux.

**61. Assainissement** - Commune de Chalezeule - Convention d'exploitation et d'entretien des réseaux de cette commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention fixant les conditions d'intervention de la Ville de Besançon sur le réseau assainissement de la commune de Chalezeule.

**62. Assainissement** - Station d'épuration de Port Douvot - Essais de déphosphatation - Financement et aide de l'Agence de Bassin

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet d'essais de déphosphatation estimé à 200 KF environ et a autorisé M. le Maire à signer la convention et le protocole à intervenir.

**63. Église Sainte-Madeleine** - Réfection de l'installation électrique - Modificatif à la délibération du 24 avril 1989

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter un complément de subvention auprès du Conseil Général et du Ministère de la Culture et de la Communication, ceci en raison de l'augmentation du coût des travaux.

**64. Célébration du Bicentenaire de la Révolution Française** - Spectacle «1789 en Franche-Comté» - État de la question

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confirmer la position de la Ville de ne pas verser à l'Atelier Théâtre de Dole les sommes réclamées d'un montant total de 725 000 F.

**65. Pistes cyclables, affichage sauvage et fonctionnement de la déchetterie** - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN est intervenu sur la réalisation de pistes cyclables en site propre et protégées de la circulation automobile par des bordures et des plantations, sur l’affichage sauvage dont il souligne la recrudescence, sur le fonctionnement de la déchetterie et sur la collecte sélective des ordures ménagères.

La séance est levée à 21 heures 35.

Hôtel de Ville, le  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché, le  
conformément à la loi,  
Pour le Député-Maire,  
L’Adjoint,